

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 914

18 mai 2007

SOMMAIRE

Am Pays S.A.	43848	Immo House Plans S.à r.l.	43871
Baffo S.A.	43826	ING LPFE Soparfi A S.à r.l.	43849
Banque BCP, S.A.	43851	ING LPFE Soparfi B S.à r.l.	43850
Birchco S.à r.l.	43854	ING LPFE Soparfi C S.à r.l.	43850
Cafénoir Worldwide S.A.	43859	Jung Country S.à r.l.	43852
Callahan InvestCo Belgium Cai S.à r.l. ...	43857	Koerlux S.à.r.l.	43846
Carrosserie-Auto-Peinture MÜHLEN & FILS	43847	Koerlux S.à.r.l.	43846
ComputerCenter	43845	La Parunia S.A.	43849
Consult++ S.A.	43853	Les Glycines S.A.	43847
Coriolus International S.à r.l.	43827	Lion Residential Holdings S. à r. l.	43859
Coriolus Properties S.A.	43827	Mabren S.A.	43848
Craiss Logistic S.r.o.	43845	Milestone, Consulting Engineers	43868
Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l. ...	43827	New Sun Investment S.A.	43844
CVF Lux S.à r.l.	43850	Primesphère S.A.	43872
D.B. Zwirn Rinol Holdings Offshore S.à r.l.	43869	PRO 53 S.A.	43827
De Wielingen Holding S.A.	43872	PS Holding Luxembourg S.A.	43853
Dualux A.G.	43849	Recordati S.A. Chemical and Pharmaceu- tical Company	43844
Ed Gestion Capital SCA	43867	Retail Distribution Concepts	43849
E & H Consult S.à r.l.	43868	RS. Automobile S.à.r.l.	43845
European Care Services S.à r.l.	43855	Sea Independence S.A.	43852
FABS Luxembourg I SA	43867	Sliver Capital Investors N.V. S.A.	43852
Fairlee Invest S.A.	43851	Smallworld S.A.	43853
Fang S.A.	43846	Snaps 34 S.A.	43852
Financial Corporation of the Middle East S.A.	43826	Société de Recherches Techniques et de Marketing	43851
Fleron S.A.	43846	Société en Nom collectif Paillier - Martin Gallevier de Mierry	43854
Fulmin Investments S.A.	43850	Société Générale des Assaisonnements S.A.	43848
Glamour Sàrl	43852	Turf Capital S.A.	43867
GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l.	43857	Woland S.A.	43854
IMC (International Mall Company) S.A.	43867	WTT Co-Investment S.à r.l.	43826

Baffo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 109.129.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042349/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Financial Corporation of the Middle East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 17.924.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042382/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04700. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

WTT Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.989.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 11 octobre 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 11 octobre 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré les parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 250 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à APOLLO-RIDA POLAND LLC, ayant son siège sociale au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, DE 19808, Etats-Unis;

- 250 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à LEMAC EQUITIES Ltd, ayant son siège social au 4669 Southwest Freeway, Suite 700, Houston, TX 77027, Etats-Unis.

Ainsi, les parts de la société WTT CO-INVESTMENT S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

	Parts sociales
APOLLO-RIDA POLAND LLC	250
LEMAC EQUITIES Ltd	250

Luxembourg, le 14 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042322/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

PRO 53 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 108.742.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042415/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04459. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 122.012.

Extrait des Résolutions des Associés du 13 mars 2007

Les associés de CRESCO CAPITAL WEISSERITZ PARK S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Bob Faber et de M. Alain Heinz, en tant que gérants de la société, et ce avec au 13 mars 2007 minuit;
- de nommer M. Hille-Paul Schut, M. Alan Botfield, et M. Michel van Krimpen avec adresse professionnel au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérants de la société avec effet avec effet au 13 mars 2007 minuit;
- de transférer le siège de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg avec effet au 13 mars 2007 minuit.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

M. van Krimpen.

Référence de publication: 2007042422/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Coriolus Properties S.A., Société Anonyme,

(anc. Coriolus International S.à r.l.).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 109.845.

In the year two thousand and seven on the ninth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.845, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 30 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number-1376 of 13 December 2005 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 1 June 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number-1784 of 23 September 2006,

(1) TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPessoal PARTNERSHIP, S.E.C.S., a Luxembourg société en commandite simple, having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.185, represented by its general partner TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPessoal LDA, with registered office at Edificio Marina Club, no 73, 1st floor, room 105, 9000-533, Funchal, Madeira, Portugal, registered in the Commercial Register of the Free Trade Zone of Madeira under the number 07359,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 March 2007,

and

(2) BIRKIN S.A. (formerly BIRKIN PROPERTIES, S.à r.l.), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.851,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 March 2007,

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, represent the entire issued share capital of the Company, so that the Meeting can validly deliberate on all the items of the agenda, of which the shareholders have been duly informed.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 18,500.- (eighteen thousand five hundred Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), and increase of the par value of the Company's shares from EUR 25.- (twenty-five Euro) to EUR 62.- (sixty-two Euro).

3. Acknowledgement that the share capital of the Company set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two Euro) each.

4. Subscription and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

5. Acknowledgement and acceptance of the resignations of Ms. Marjoleine Van Oort, Ms. Géraldine Schmit and Mr Philippe Vanderhoven as managers of the Company.

6. Discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their respective duties from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation.

7. Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme).

8. Amendment of article 1 of the Articles which shall read as follows:

« **Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name CORIOLUS PROPERTIES S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

9. Amendment of article 2 of the Articles which shall read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.»

10. Amendment of articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 and 19 of the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

11. Appointment of Ms Marjoleine Van Oort, Ms Géraldine Schmit and Mr Philippe Vanderhoven as directors of the Company for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

12. Appointment of LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. as statutory auditor of the Company for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

13. Miscellaneous.

II. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves duly convened and declare they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 18,500.- (eighteen thousand five hundred Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), without creation of new shares, and increases the par value of the Company's shares from EUR 25.- (twenty-five Euro) to EUR 62.- (sixty-two Euro).

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge that as a result of the previous resolution, the share capital of the Company is now set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two Euro) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription and full payment of the share capital increase:

Subscription - Payment

TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPessoal PARTNERSHIP, S.e.c.s., prenamed and represented as stated above, and BIRKIN S.A., prenamed and represented as stated above, declare to subscribe to the increase of the share capital of the Company, each of them in the proportion of its participation in the share capital, in an amount of EUR 18,500.- (eighteen thousand five hundred Euro) and that they fully pay it up by a contribution in cash in an amount of EUR 18,500.- (eighteen thousand five hundred Euro), which is evidenced to the notary by a certificate of blocage.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges and accepts the resignations of Ms Marjoleine Van Oort, Ms Géraldine Schmit and Mr Philippe Vanderhoven in their capacity as managers of the Company effective on the date hereof.

Sixth resolution

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their respective duties from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation.

Seventh resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged. It results from the report established by LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., independent auditor in Luxembourg, dated 9 March 2007, that by taking into account the hidden reserves, the value of the Company amounts at least to the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro).

The conclusions of this report are the following:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société anonyme.»

This report will remain attached to the present deed.

The 500 (five hundred) existing shares are exchanged against 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 62.- (sixty-two Euro), and are subscribed as follows:

	Shares
TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPessoal PARTNERSHIP, S.e.c.s.	30
BIRKIN S.A.	470

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name CORIOLUS PROPERTIES S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in

particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.»

Tenth resolution

In addition to the above amendments and as a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 and 19 of the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall read henceforth as follows:

« **Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name CORIOLUS PROPERTIES S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality directors, of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/

or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two Euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

For shares in registered form, a register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholder(s) of the Company. As long as the Company has only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders of the Company. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting of shareholders of the Company shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 9. Annual General Meeting of the Shareholders - Other Meetings. The annual general meeting of shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday in June of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting of shareholder(s) of the Company shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting of the shareholders of the Company by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholder(s) attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the general meetings of the shareholder of the Company, unless otherwise provided herein.

The board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director, as well as the statutory auditors may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any general meeting of the shareholders of the Company. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant general meeting.

Convening notices for every general meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened general meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a general meeting of the shareholders of the Company where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) days interval at least and 15 (fifteen) days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant general meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any general meeting of the shareholders of the Company by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the general meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the general meeting's bureau.

The minutes of the general meeting of the shareholders of the Company will be signed by the members of the bureau of the general meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the general meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

Art. 11. Management. For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least 3 (three) directors who need not be shareholders of the Company. The sole director and the members of the board of directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholder(s) of the Company. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company. In the absence of any remaining directors, a general meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company. The board of directors may appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and of the resolutions passed at the general meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the board of directors of the Company. In his/her absence, the other members of the board of directors of the Company will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The board of directors of the Company can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decision are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the board of directors of the Company held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a sole director.

Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company or of resolutions of the sole director. The resolutions passed by the sole director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the Chairman or a member of the board of directors of the Company who presided at such meeting or all the directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the sole director shall be signed by the sole director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board or the sole director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director.

Art. 15. Delegation of powers. The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the board of directors of the Company or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the board of directors of the Company, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the sole director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the board of directors of the Company or the sole director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of shareholder (s) of the Company. This paragraph does not apply to a sole director.

For so long as the Company has a sole director, the transactions entered into by the Company and the sole director and in which the sole director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following general meeting of shareholder(s) of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the board of directors of the Company or the sole director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 April of each year and ends on 31 March of the following year.

Art. 21. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

At the latest one month prior to the annual general meeting of the shareholder(s) of the Company, the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor (s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual general meeting of shareholder(s) of the Company, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the board of directors of the Company and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 22. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per

cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director.

The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 23. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company effective as of the date hereof for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013:

- Ms Marjoleine Van Oort, born in Groningen (The Netherlands) on 28 February 1967, with business address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Ms Géraldine Schmit, born in Messancy (Belgium), on 12 November 1969, with business address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, and
- Mr Philippe Vanderhoven, born in Rocourt (Belgium) on 2 July 1971, with business address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Twelfth resolution

The Meeting resolves to appoint LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 43.298 as the Company's statutory auditor with immediate effect for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

Statement

The conversion of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme) is exempted from capital duty under the terms of article 4.(a) of the law dated 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately four thousand five hundred euro.

In witness whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.845, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro-1376 du 13 décembre 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro-1784 du 23 septembre 2006,

(1) TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPessoal Partnership, S.E.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.185, représentée par son gérant commandité TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPessoal LDA, ayant son siège social à Edifício Marina Club, n° 73, 1^{er} Etage, chambre 105, 9000-533 Funchal, Madère, immatriculée au Commercial Register of the Free Trade Zone de Madère sous le numéro 07359,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2007,

(2) BIRKIN S.A. (anciennement BIRKIN PROPERTIES, S.à r.l.), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.851,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2007,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentent l'intégralité du capital social de la Société, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été informés au préalable.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) et augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 62,- (soixante-deux euros).

3. Constatation que le capital social de la Société fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune.

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 2. ci-dessus.

5. Constatation et acceptation des démissions de Mme Marjoleine Van Oort, Mme Géraldine Schmit et de M. Philippe Vanderhoven en tant que gérants de la Société;

6. Décharge (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés ci-dessus pour l'exécution de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination respective jusqu'à la date de leur démission respective.

7. Décision de modifier la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

8. Modification de l'article 1^{er} des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de CORIOLUS PROPERTIES S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts (ci-après les Statuts).»

9. Modification de l'article 2 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements propres et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, de manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.»

10. Modification des articles 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 des Statuts de sorte de les adapter à la forme légale d'une société anonyme, refonte subséquente et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, insertion et modification des titres dans les Statuts.

11. Nomination de Mme Marjoleine Van Oort, Mme Géraldine Schmit et de M. Philippe Vanderhoven en tant qu'administrateurs de la Société pour un terme qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

12. Nomination de LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour un terme qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

13. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes unanimement:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sans création de parts sociales nouvelles, et augmente la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 62,- (soixante-deux euros).

Troisième résolution

L'Assemblée constate que, suite à la résolution précédente, le capital social de la Société fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement intégral de l'augmentation du capital social:

Souscription - Libération

TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPESSOAL PARTNERSHIP, S.e.c.s., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, et BIRKIN S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents euros) et ils la libèrent intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents euros), chacun d'eux au prorata de sa participation dans le capital social, qui est documenté au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate et accepte les démissions de Madame Marjoleine Van Oort, Madame Géraldine Schmit et de Monsieur Philippe Vanderhoven en tant que gérants de la Société avec effet à la date des présentes.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés ci-dessus pour l'exécution de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination respective jusqu'à la date de leur démission respective.

Septième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., réviseur indépendant à Luxembourg, en date du 9 mars 2007 qu'en tenant compte des plus-values latentes, la valeur de la Société s'élève au moins à EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société anonyme.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Les 500 (cinq cents) parts sociales existantes seront échangées contre 500 (cinq cents) actions avec une valeur nominale de EUR 62 (soixante-deux euros) chacune et seront souscrites comme suit:

	Actions
TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPESSOAL PARTNERSHIP, S.e.c.s.	30
.....	30
BIRKIN S.A.	470

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit Luxembourgeois, sous la dénomination de CORIOLUS PROPERTIES S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts (ci-après les Statuts).»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements propres et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, de manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Dixième résolution

En plus des modifications ci-dessus et en conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les articles 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 des Statuts de sorte de les adapter à la forme légale d'une société anonyme, de reformuler et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et si jugé nécessaire, insérer et modifier les titres dans les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit Luxembourgeois, sous la dénomination de CORIOLUS PROPERTIES S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-

males. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements propres et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, de manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Pour les actions sous forme nominative, un registre des actions est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires/ de l'actionnaire de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un actionnaire unique, l'actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité de gérant, le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales de(s) l'actionnaire(s) pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins et 8 (huit) jours avant l'assemblée générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées 8 (huit) jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales annuelles des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du conseil d'administration ou deux administrateurs.

Art. 11. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins 3 (trois) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'administrateur unique et les membres du conseil d'administration sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la Personne Morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément un nouveau Représentant comme successeur.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. L'assemblée générale de (s) l'actionnaire(s) de la Société détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. En l'absence d'administrateurs disponibles, l'assemblée générale devra rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration peut nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des décisions de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique. Le Président préside toutes les réunions du conseil d'administration de la Société. En son absence, les autres membres du conseil d'administration de la Société nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du conseil d'administration de la Société sont convoquées par le Président par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration de la Société.

Tout administrateur peut se faire représenter au conseil d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil d'administration de la Société tenue par un de ces moyens sera considérée comme tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par chaque administrateur. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

Art. 13. Procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Société et des résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'administrateur unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société sont signés par le Président ou un autre membre du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par tous les administrateurs ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'administrateur unique sont signés par l'administrateur unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou deux membres du conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du conseil d'administration de la Société ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'administrateur unique en cas d'administrateur unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 15 ci-dessus.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale de(s) l'actionnaire (s) de la Société. Ce paragraphe ne s'applique pas à l'administrateur unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'administrateur unique se sont engagés et dans lesquelles l'administrateur unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine assemblée générale de(s) l'actionnaire (s) de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du conseil d'administration de la Société ou de l'administrateur unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas 6 (six) ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société, le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, soumettra le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi, seront déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, et doivent être payés au lieu et aux moments choisis par le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas.

Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 23. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société décidant cette liquidation. L'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 24. Droit applicable. Tous les points qui ne sont pas expressément prévus par les présents Statuts seront tranchés en application de la Loi.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012:

- Madame Marjoleine Van Oort, née à Groningen (Les Pays-Bas) le 28 février 1967, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Madame Géraldine Schmit, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et
- Madame Philippe Vanderhoven, né à Rocourt (Belgique) le 2 juillet 1971, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Douzième résolution

L'Assemblée décide de nommer LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg

sous le numéro B 43.298, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012.

Déclaration

La transformation de la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme est exempte du droit d'apport aux termes de l'article 4(a) de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à quatre mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, Relation: LAC/2007/1931. — Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007042260/242/953.

(070039585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.154.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement en date du 1^{er} février 2007*

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société anonyme DELOITTE S.A., démissionnaire.

2. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042427/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01857. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

New Sun Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 115.047.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 15 janvier 2007 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Mme Nelly Noel de son poste d'administrateur-délégué, avec effet au 31 décembre 2006,

- Décision a été prise d'accepter la démission de Mme Nelly Noel de son poste d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2006,

- Décision a été prise de nommer aux fonctions de délégué à la gestion journalière, M. Stéphane Alech, demeurant 13, Domaine des Chênes F-06250 Mougins, avec effet au 31 décembre 2006 et droit de signature individuelle.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007042409/5281/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03829. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070039906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

ComputerCenter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ComputerCenter GmbH

Signature

Référence de publication: 2007042425/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07560. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070039854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

RS. Automobile S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 116, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.164.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle qui s'est glissée dans un acte de constitution de société du 2 octobre 2006 N ° 814, le code postal de l'adresse du siège a été erronément indiqué comme 4760 Pétange au lieu de 4750 Pétange.

En conséquence l'adresse du siège est:

L-4750 Pétange, 116, rte de Longwy.

Pétange, le 31 janvier 2007.

Signature

Le notaire rédacteur de l'acte notarié

Référence de publication: 2007042426/207/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03467. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070039943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Craiss Logistic S.r.o., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6661 Born, 1, rue Born-Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 68.269.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042430/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03977. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070040113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Fleron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 115.417.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042410/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04412. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Fang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 43.653.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

G. L. Ghini / S. Desiderio / M. La Rocca

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042434/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Koerlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8306 Koerich, 15, Cité Um Boeschen.
R.C.S. Luxembourg B 38.124.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042435/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03975. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Koerlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8306 Koerich, 15, Cité Um Boeschen.
R.C.S. Luxembourg B 38.124.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042433/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03973. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Carrosserie-Auto-Peinture MÜHLEN & FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E.

R.C.S. Luxembourg B 12.616.

Im Jahre zweitausendsechs, den achtzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz zu Pétingen.

Ist erschienen:

Herr Arnold Gales; technischer Direktor, geboren in D-Bilzingen, am 8. Dezember 1954, wohnhaft in L-5360 Schrassig, 27, rue d'Oetrange

Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CARROSSERIE-AUTO-PEINTURE MÜHLEN & FILS mit Sitz in Ehlerange (RC B No 12.616), gegründet durch notarielle Urkunde vom 18. Dezember 1974, veröffentlicht im Mémorial C Nr 39 vom 27. Februar 1975.

Andurch tritt Herr Arnold Gales, vorbenannt das nackte Eigentum seiner 1.700 Anteile ab wie folgt:

- 1.000 Anteile an Herrn Ferdinand Mühlen
- 700 Anteile an Herrn Adrien Mühlen
- Herr Arnold Gales behält sich das Nutzniessungsrecht seiner 1.700 Anteile bis zum 31. Dezember des Jahres, in welchem sein Arbeitsverhältnis mit der Gesellschaft CARROSSERIE AUTO-PEINTURE MÜHLEN & FILS aufgelöst wird.

Somit ist das Kapital der Gesellschaft gezeichnet wie folgt:

- Herr Ferdinand genannt Ferd Mühlen, vorbenannt,	2.752 Anteile in vollem Eigentum
	1.000 Anteile in nacktem Eigentum
- Herr Adrien Mühlen, vorbenannt,	2.698 Anteile in vollem Eigentum
	700 Anteile in nacktem Eigentum
- Herr Arnold Gales; vorbenannt	1.700 Anteile in Nutzniessung
- Herr Valentin Mühlen;	450 Anteile
- Madame Edith Mühlen,	450 Anteile
- Madame Fernande Mühlen,	450 Anteile
Zusammen:	<u>8.500 Anteile</u>

Abschätzung der Kosten Die Parteien schätzen den Betrag der Kosten, für die Gesellschaft auf Grund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, schätzungsweise auf neunhundert Euro (€ 900,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ehleringen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komponenten, den beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Muehlen, Muehlen, A. Gales, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 20 septembre 2006, vol. 920, fol. 74, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 octobre 2006.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007042283/207/41.

(070039933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Les Glycines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 59.018.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042438/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03978. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Am Pays S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 39, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.976.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042441/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03971. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Mabren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 107.885.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

E. G. Fabbrocini / S. Desiderio / D. Murari

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042442/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 38.798.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Desiderio

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007042443/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Retail Distribution Concepts, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 9.833.

Extrait d'une résolution de l'associé unique en date du 29 janvier 2007

Monsieur Jacques Berenbaum a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Monsieur Jean-Michel Estenne, administrateur de sociétés demeurant 112, rue Camille Lemonnier, B-1180 Uccle est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042487/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

La Parunia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.179.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA PARUNIA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042467/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04046. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

ING LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042469/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02963. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Dualux A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 67.316.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042471/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03824. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

CVF Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042455/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03393. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

ING LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042475/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02965. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.235.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042477/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04242. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

ING LPFE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 233.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.199.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007042478/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02968. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Fairlee Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.243.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042461/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02674. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Soremartec, Société de Recherches Techniques et de Marketing, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 20.161.

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme de droit belge tenue le 26 janvier 2006 a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés au Conseil d'Administration:

- Monsieur Giuseppe Rossetto, administrateur de sociétés, demeurant Corso Piave 49/2, Alba (Cuneo - Italie)

- Monsieur Antonio Vanoli, administrateur de sociétés, demeurant au 128, rue des Pommiers, L-1319 Luxembourg

- Monsieur Roberto Dorigo a démissionné de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

Monsieur Pietro Ferrero, demeurant 64, avenue Lequime, B-1640 Rhode-Saint-Genese est nommé Président du Conseil d'Administration

Monsieur Giovanni Ferrero, demeurant 64, avenue Lequime, B-1640 Rhode-Saint-Genese est nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007042492/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Op Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.648.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007042493/1076/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04319. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Sliver Capital Investors N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 61.045.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042570/5770/10.

(070039930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Jung Country S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 58, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.687.

Statuts coordonnés suivant acte du 27 février, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence a Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl
Notaire

Référence de publication: 2007042578/232/11.

(070039936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Snaps 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 64.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007042537/239/12.

(070039615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Sea Independence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 71.846.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042539/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04516. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Glamour Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 25, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 119.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mordorf-les-Bains, le 19 mars 2007.

R. Arrensdorff
Notaire

Référence de publication: 2007042541/218/12.

(070039620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Smallworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 114.538.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Le 13 mars 2007.

Le Conseil d'Administration
S. Desiderio / D. Murari
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042446/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

PS Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 107.734.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM, Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 mars 2007.

Le Conseil d'Administration
P. Gaeta / S. Desiderio / D. Murari
Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042448/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Consult++ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.804.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042445/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04497. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 90.032.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042450/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03405. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Birchco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 118.153.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société datées du 21 décembre 2006 que:

Sont nommés Gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2007, en remplacement de Mme. Sonja Linz et de M. Georges Deitz, démissionnaires:

- M. Marcel Stephany, né à Luxembourg (Luxembourg), le 4 septembre 1951, résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg.

- M. Luc Sunnen, né à Luxembourg (Luxembourg) le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 62, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux Gérants est d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042650/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Société en Nom collectif Paillier - Martin Gallevier de Mierry (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 102.830.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042651/784/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

European Care Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.800,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.930.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the eighth of March.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, a limited liability company incorporated and organized under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 3139614, with registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL (United Kingdom), here represented by M^e Marieke Kernet, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 7, 2007.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state the following:

I.- The appearing party is the sole member (the Sole Member) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of EUROPEAN CARE SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.930, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated March 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 736 on July 25, 2005 (the Company); and

II.- The share capital of the Company is set at thirty-two thousand eight hundred euro (EUR 32,800.-) divided into a Class A stock compartment composed of one hundred and nine (109) Class A shares, a Class B stock compartment composed of one hundred and nine (109) Class B shares and a Class C stock compartment composed of one hundred and ten (110) Class C shares, each share having a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

Thereupon, the Sole Member has requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Member declares that the annual accounts of the Company for the financial year ending December 31, 2006, are approved.

Second resolution

The Sole Member declares that the closing financial statement of the Company for the period from January 1, 2007 through the date of the present resolutions is approved and resolves to dissolve the Company with immediate effect.

Third resolution

The Sole Member decides to appoint itself, the Sole Member of the Company, as liquidator of the Company.

Fourth resolution

The Sole Member, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company, and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time. The Sole Member further declares that it shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company.

Fifth resolution

The Sole Member further resolves that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

Sixth resolution

The Sole Member resolves that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Seventh resolution

The Sole Member resolves that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Member eventually resolves to appoint Mr. Paul Gunner and/or any employee of HALSEY GROUP S.à r.l., in order to complete any post-closing formalities as the case may be, and especially to amend any shareholders register of companies in which the Company had participations, to reflect the above resolutions.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, une société constituée et organisée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3139614, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL (Royaume-Uni), Ici représentée par M^e Marieke Kernet, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 mars 2007.

Une copie de la procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination EUROPEAN CARE SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.930, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 736 en date du 25 juillet 2005 (la Société); et

II.- Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille huit cents euro (EUR 32.800,-) divisés en un compartiment de Classe A composé de cent neuf (109) parts sociales de Classe A, un compartiment de Classe B composé de cent neuf (109) parts sociales de Classe B et un compartiment de Classe C composé de cent dix (110) parts sociales de Classe C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-).

Sur quoi, l'Associé Unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare que les comptes annuels de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2006 sont approuvés.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare que le compte de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date de la présente assemblée est approuvé et décide de dissoudre la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer lui-même, l'Associé Unique de la Société, en tant que liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique, en sa capacité d'unique propriétaire de toutes les actions de la Société, déclare qu'il a reçu tous les actifs de la Société et assumera toutes les dettes (le cas échéant) de la Société en particulier celles cachées et inconnues au moment présent. L'Associé Unique déclare de plus qu'il exécutera, enregistrera ou entreprendra toute autre action requise afin de se transférer les actifs et/ou toutes les dettes existantes (le cas échéant) de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de plus que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est close.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que décharge est donnée à tous les gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Septième résolution

L'Associé Unique décide que les comptes, documents et registres de la Société seront gardés durant une période de cinq ans au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide enfin de nommer M. Paul Gunner et/ou tout employé de HALSEY GROUP S.à r.l., afin d'accomplir toutes les formalités postérieures à la clôture le cas échéant, et en particulier de modifier tout registre des associés de sociétés dans lesquelles la Société détenait des participations, afin de refléter les résolutions précédentes.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Sur quoi le présent acte notarié a été fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. Kernet, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mars 2007, REM 2007/545. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007042719/5770/118.

(070040477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 116.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007042699/272/12.

(070040468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Callahan InvestCo Belgium Cai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 77.435.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the ninth of March.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CABLE PARTNERS EUROPE LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of the United States, having its registered office at 3773 Cherry Creek North Drive, Suite 775, Denver, CO 80209, United States (the Sole Shareholder), hereby represented by Bertrand Gérardin, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Denver on February 28th, 2007.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

I. it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of CALLAHAN InvestCo BELGIUM CAI S.à r.l., with registered office at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 77.435 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 28th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 64 of January 30th, 2001 under the denomination of CALLAHAN InvestCo BELGIUM 1 S.à r.l.;

III. the Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

IV. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

V. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

VI. the Sole Shareholder is the final beneficial owner of the liquidation;

VII. the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder receives all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden i.e. any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

VIII. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

IX. it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

X. it grants full discharge to the managers of the Company for their mandate from the date of their appointment up to the date of the present meeting; and

XI. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set out at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing agent representing the Sole Shareholder, such agent signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CABLE PARTNERS EUROPE LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3773 Cherry Creek North Drive, Suite 755, Denver, CO 80209 (l'Associé Unique), ici dûment représentée par Maître Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Denver le 28 février 2007.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existant sous la dénomination de CALLAHAN InvestCo BELGIUM CAI S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.435 (la Société);

II. la Société a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 28 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 64 du 30 janvier 2001;

III. le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) réparti en 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

IV. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

V. l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

VI. l'Associé Unique est le bénéficiaire économique final de l'opération;

VII. la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

VIII. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

IX. la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

X. la comparante donne décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à ce jour; et

XI. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Gérardin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2007. REM 2007/527. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007042721/5770/91.

(070040450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Cafénoir Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.979.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2007 que:

Monsieur Oscar Crameri, né le 16 janvier 1961 à Poschiavo (GR) et résidant à Ch-6513 Monte Carasso, Fu palmiro, Er pulverina 20 a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Riccardo Moraldi démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042634/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.266.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on twenty-second day of February.

Before Us, Maître Robert Schuman, notary residing in Differdange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, who last shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT, a company incorporated and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 12, registered with the Trade Register of the Local Court of Frankfurt am Main, under the number HRB 30000, acting through its London Branch, with registered office at 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, United Kingdom (Deutsche Bank);

here represented by Alessandra Bellardi Ricci, lawyer, residing in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on 22 February 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of LION RESIDENTIAL HOLDINGS S. à r. l. (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other

way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The manager/board of managers is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 50.- (fifty-five euros) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the sole or joint signature of any person(s) to whom special powers have been granted, but within the limits of such powers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 (five hundred) shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK, aforementioned, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Tom Verheyden, banker, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Mr Vincent de Rycke, banker, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
- Mr Rolf Caspers, banker, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. the registered office is established at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT, une société constituée et existant suivant les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 12, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal d'instance de Frankfurt am Main, sous le numéro HRB 30000, agissant par sa branche à Londres avec siège social à 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, United Kingdom (DEUTSCHE BANK);

ici représentée par Alessandra Bellardi Ricci, avocat à la Cour, résidant au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 22 février 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de LION RESIDENTIAL HOLDINGS S. à r. l. (la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission (mais pas par voie d'émission au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le gérant/conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature spécial aura été accordé, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.

Souscription et Libération

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites par DEUTSCHE BANK susmentionnée et ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 3.000,- EUR.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée

- Monsieur Tom Verheyden, banquier, ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Monsieur Vincent de Rycke, banquier, ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

- Monsieur Rolf Caspers, banquier, ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bellardi Ricci, R. Schuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007. Relation: LAC/2007/953. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007042288/206/417.

(070039889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

FABS Luxembourg I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 77.658.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007042457/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04134. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Turf Capital S.A., Société Anonyme,

(anc. Ed Gestion Capital SCA).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.265.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on November 14, 2006

- The resignation of Mr Denis Leroy, banker, professionally dwelling at 41, avenue George V, 75008 Paris, France, as Director of the company, is accepted.

- Mrs Claire Benoist, financial director, professionally dwelling at 41, avenue George V, 75008 Paris, France is co-opted as Director of the company in his replacement. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012. This co-option will be submitted for approval to the next General Meeting of Shareholders.

- Mr Graham Hislop, Director of the Company, is appointed Chairman of the Board. He will take on this position for the whole duration of his mandate of Director.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 novembre 2006

- La démission de Monsieur Denis Leroy, banquier, résidant professionnellement au 41, avenue George V, 75008 Paris, France de son poste d'Administrateur est acceptée.

- Madame Claire Benoist, directeur financier, résidant professionnellement au 41, avenue George V, 75008 Paris, France est cooptée en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Denis Leroy, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012. Cette cooptation sera soumise pour ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- Monsieur Graham Hislop, Administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat d'Administrateur.

For true copy / Certifié sincère et conforme

TURF CAPITAL S.A.

G. Hislop / Q. Bergot

Director/Administrateur / Director/Administrateur

Référence de publication: 2007042324/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

IMC (International Mall Company) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.519.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042458/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02670. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Milestone, Consulting Engineers, Société à responsabilité limitée,

(anc. E & H Consult S.à r.l.).

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 33.386.

L'an deux mille sept, le six mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Mohamad Jizaoui, ingénieur-diplômé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 33, Val Sainte Croix,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant, qu'il est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée E & H CONSULT S.à r.l. avec siège social à L-8245 Mamer, 9, rue de la Libération,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange en date du 22 mars 1990, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 343 du 24 septembre 1990,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juillet 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.408 du 28 septembre 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 33.386;

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer le nom de la société en MILESTONE, CONSULTING ENGINEERS en abrégé MILESTONE et en conséquence l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de MILESTONE, CONSULTING ENGINEERS en abrégé MILESTONE»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société vers L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de maintenir jusqu'à l'achèvement des travaux le siège administratif de la société au L-8245 Mamer, 9, rue de la Libération.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Jizaoui, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, LAC/2007/1755. — Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007042275/206/46.

(070039597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

D.B. Zwirn Rinol Holdings Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.875.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of D.B. ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 102.358, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 October 2004, number 1062 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 March 2005, number 242.

The meeting was opened at 11 a.m. with Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Flora Gibert, private employee residing in Luxembourg, the Meeting also appoints as scrutaneer, Mrs Gibert.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of one million eight hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,875,000.-) through the capitalisation of part of the share premium for an amount of one million eight hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 1,862,500.-) and subsequent issuance of seventy-four thousand five hundred (74,500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to the shareholders, pro rata to the number of shares held by each of them.

2) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

3) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of one million eight hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,875,000.-) through the capitalization of part of the share premium for an amount of one million eight hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 1,862,500.-) and subsequent issuance of seventy-four thousand five hundred (74,500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The seventy-four thousand five hundred (74,500) new shares have been issued to the shareholders pro rata to the number of shares held by each of them:

- thirty-seven thousand two hundred fifty (37,250) shares have been issued to and subscribed by D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, LTD., a Cayman Island corporation, with registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands; and

- thirty-seven thousand two hundred fifty (37,250) shares have been issued to and subscribed by MORGAN STANLEY EMERGING MARKETS, INC., a Delaware incorporated corporation, with its registered office at the CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA.

The seventy-four thousand five hundred (74,500) new shares have been paid up through the capitalization of part of the share premium for an amount of one million eight hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 1,862,500.-).

The evidence of the existence and of the value of the share premium has been produced to the undersigned notary in the form of a balance sheet of the Company a copy of which shall remain attached hereto.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article six of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million eight hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,875,000.-) represented by seventy-five thousand (75,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand euro (EUR 4,000.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de D.B. ZWIRN RINOL HOLDINGS OFFSHORE S.à r.l, une société à responsabilité limitée de titrisation ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.358, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 octobre 2004, numéro 1062 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mars 2005, numéro 242.

L'assemblée s'est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000,-) par capitalisation d'une partie de la prime d'émission pour un montant d'un million huit cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.862.500,-) et émission subséquente de soixante-quatorze mille cinq cents (EUR 74.500,-) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenus par eux.

2) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

3) Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexes aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000,-) par capitalisation d'une partie de la prime d'émission pour un montant d'un million huit cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.862.500,-) et émission subséquente de soixante-quatorze mille cinq cents (EUR 74.500,-) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les soixante-quatorze mille cinq cents (EUR 74.500,-) nouvelles parts sociales ont été émises aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé:

- trente-sept mille deux cent cinquante (37.250) parts sociales ont été émises à et souscrites par D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, LTD., une société régie par les lois de l'île Caïmans avec siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, l'île Caïmans; et

- trente-sept mille deux cent cinquante (37.250) parts sociales ont été émises à et souscrites par MORGAN STANLEY EMERGING MARKETS, INC., une société régie par les lois de Delaware avec siège social à CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Les soixante-quatorze mille cinq cents (EUR 74.500,-) nouvelles parts sociales ont été libérées par la capitalisation d'une partie de la prime d'émission pour un montant d'un million huit cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.862.500,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de la prime d'émission a été fournie au notaire sous la forme d'un bilan de la Société qui restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000,-) représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, vol. 157S, fol. 25, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007042281/211/153.

(070039937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Immo House Plans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.347.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

43872

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042444/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03972. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

De Wielingen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 20.602.

—
RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans la publication de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2006 de DE WIELINGEN HOLDING S.A. Ledit extrait étant publié au Mémorial C numéro 329 du 8 mars 2007.

Dans le premier point des résolutions, il convient de lire

«L'Assemblée Générale acte les démissions, en date du 29 décembre 2006:

- de Monsieur Jean-Claude Lucius, Monsieur Etienne Pigeon et Monsieur Pascal Collet de leurs mandats d'administrateurs;

- de Monsieur Herbert Grossmann de son mandat de commissaire;

- de Monsieur Jean-Claude Lucius, de son poste d'administrateur-délégué»

au lieu de

«L'Assemblée Générale acte les démissions, en date du 29 décembre 2006:

- de Monsieur Jean-Claude Lucius, Monsieur Etienne Pigeon et Madame Christiane Le Fort de leurs mandats d'administrateurs;

- de Monsieur Herbert Grossmann de son mandat de commissaire;

- de Monsieur Jean-Claude Lucius, de son poste d'administrateur-délégué»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2007042413/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Primesphère S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg B 45.756.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 mai 2006 que le conseil d'administration se compose comme suit:

- Claude Lüscher, demeurant à L-6195 Imbringen, 3, Cité Beaulieu: administrateur, administrateur-délégué

- Marius Pindra, demeurant à F-75020 Paris, 20, rue Pelleport: administrateur

- Thierry Piolatto, demeurant à F-75008 Paris, 36, rue Penthhièvre: administrateur

- CLERC S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 21, bd G-D Charlotte: réviseur d'entreprise

- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007042400/7262/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.
